

# QUALIFICATION À LA BOURSE SEKOIA



Pour être éligible à la Bourse, l'organisme candidat doit présenter un projet visant à améliorer la prévention des risques.

## Nous encourageons la créativité de tous !

Toutefois, afin d'assurer une impartialité totale lors de la désignation des projets finalistes et dans le but de nous assurer de respecter les objectifs de la Bourse de prévention Sékoia, le Comité a mis en place des balises de validation de la qualification des propositions soumises.



### Ainsi, tout projet soumis doit rencontrer, minimalement, les critères suivants :

-  **Pertinence**  
Le projet vise à résoudre un problème prioritaire, un défi ou à répondre à un besoin identifié pour réduire les risques de réclamations et ainsi améliorer la sinistralité de l'organisme.
-  **Innovation**  
Le projet propose des solutions, actions ou outils novateurs, inventifs et originaux. Le projet doit être nouveau, à l'étude, en cours de réalisation ou de lancement.
-  **Faisabilité**  
Le projet est réaliste, réalisable, et en conformité avec les réglementations provinciale et fédérale. La proposition doit ainsi détailler les objectifs clairs, le budget estimé, l'échéancier de la mise en œuvre prévue, outils de suivi...
-  **Viabilité / Pérennité**  
Le projet présente des solutions, actions ou outils concrets susceptibles d'être développés et durer.
-  **Présentation**  
Exactitude et pertinence des informations soumises dans la documentation de soutien.
-  **Structure et mise en page du document**  
Le document soumis est clair, structuré et bien organisé ( planification, échéancier, suivi, objectifs clairs ).

### Bon à savoir :

Afin de sélectionner les projets finalistes, un Comité composé de membres du RQOH et de Lussier analysera les candidatures reçues de façon non nominative en se basant sur les critères précités.

### Une note sera attribuée à chaque critère selon le référentiel :

1 = Insuffisant, 3 = Répond aux exigences, 5 = Excède les exigences.

Les projets seront ensuite classés selon leur total de points : les trois projets ayant récolté le plus de points seront désignés finalistes.

Le Comité se réserve le droit de modifier les critères de sélection et d'attribution de la bourse s'il le juge nécessaire. Les participants seraient alors informés du changement des modalités s'il y a lieu.